

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° II-15

présenté par
Mme Anthoine

ARTICLE 50

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le mécénat est une ressource financière essentielle pour de nombreux événements et institutions culturels. Ces ressources sont souvent plus importantes que les celles provenant de l'État ou des DRAC et permettent d'équilibrer les budgets. Sans le mécénat, beaucoup de réalisations culturelles ne se feraient pas.

Par ailleurs, le recours au mécénat permet bien souvent de financer l'investissement dans la création et l'innovation culturelle. C'est un supplément budgétaire qui représente un réel supplément d'âme pour l'ensemble du secteur de la Culture.

Alors que le Gouvernement souhaite favoriser les partenariats entre le public et le privé, il est incompréhensible qu'il revienne en partie sur la loi Aillagon. C'est un signal négatif et catastrophique alors que cette loi a permis aux entreprises et aux particuliers de s'intéresser et de faire vivre, à leur échelle, l'exception culturelle française.